

DÉPARTEMENT DE LA MARINE, OTTAWA, 6 juin 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, en réponse à votre demande, des relevés de l'inspection des bateaux à vapeur, reçus de différents ports et couvrant le trimestre terminé le 30 septembre; ils portent le chiffre total des recettes à \$677.74. Je vous envoie aussi un relevé des taxes perçues au bureau des préposés à l'engagement des matelots à Québec, pendant les mois d'août et de septembre 1886; elles se sont élevées à \$140.15 en août et à \$96.10 en septembre. Nous allons préparer les autres relevés que vous avez demandés, et ils vous seront envoyés aussitôt que possible.

Bien à vous,

A l'auditeur général.

WM. SMITH, S.-M.M.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE, OTTAWA, 7 juin 1887.

MONSIEUR,—Relativement à vos lettres du 2 février et du 31 mars derniers, dans lesquelles vous me demandez de vous envoyer les relevés du trimestre de septembre transmis à notre département et couvrant les services placés sous son contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que les relevés en question, comprenant les états fournis par le préposé à l'engagement des matelots de Québec, le président du bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur, le président du bureau des examinateurs des capitaines et seconds, et par les différents gardiens de quais, ont été expédiés à votre département. Cependant, quant aux perceptions pour les fonds des marins malades, de la police fluviale et des inspecteurs des bateaux à vapeur, je dois vous dire qu'elles sont reçues par les percepteurs de douane dans les différents ports, et on me dit que ces fonctionnaires vous envoient des relevés mensuels. Dans quelques jours, je vous ferai parvenir les relevés annuels, ainsi que ceux que nous avons reçus des maîtres de port du Canada pour l'année terminée le 31 décembre dernier.

Bien à vous,

A l'auditeur général.

WM. SMITH, S.-M.M.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 10 juin 1887.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre du 6, contenant 8 relevés dressés par des percepteurs de douane sur le service de l'inspection des bateaux à vapeur, et 2 relevés du préposé à l'engagement des matelots, pour les mois d'août et de septembre 1886. J'avais déjà reçu le relevé que ce fonctionnaire m'a envoyé pour le mois de juillet.

J'ai aussi reçu votre lettre du 7, dans laquelle vous dites que "les relevés en question, contenant les états fournis par le préposé à l'engagement des matelots de Québec, le président du bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur, le président du bureau des examinateurs des capitaines et seconds, et par les différents gardiens de quais ont été expédiés à votre département." En réponse, je dois dire que les relevés du préposé à l'engagement des matelots de Québec me sont parvenus; que je n'ai pas reçu ceux du président des inspecteurs des bateaux à vapeur et du président du bureau des examinateurs des capitaines et seconds; que les relevés de deux gardiens de quais ont été laissés ici, avec d'autres documents, par un employé de votre département; et que, en remettant ces documents qui ne pouvaient avoir aucune utilité pour l'auditeur, les relevés des deux gardiens de quais ont été remis en même temps. Je désirerais avoir ces derniers, ainsi que tous les autres relevés que les gardiens de quais ont dû vous envoyer pour le trimestre de septembre.

Vous avez tort de croire que j'aie reçu, des percepteurs de douane, des relevés accusant les perceptions faites pour les fonds des marins malades, de la police fluviale et des inspecteurs des bateaux à vapeur. Tous les jours, le département des douanes transmet au receveur général des triples des dépôts reçus par ses percepteurs, et ces pièces vous parviennent ensuite. Veuillez noter que vous m'avez envoyé, avec votre lettre du 6, quelques relevés se rattachant à l'inspecteur des bateaux à vapeur, faits par des percepteurs de douane.

Bien à vous,

Au sous-ministre de la marine.

J. L. McDOUGALL, A.G.